



**CITES ET GOUVERNEMENTS LOCAUX UNIS D'AFRIQUE (CGLU-AFRIQUE)
A TRAVERS SON ACADEMIE AFRICAINE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
(ALGA)**



**DANS LE CADRE
DU COLLEGE DE LA GOUVERNANCE LOCALE DE ALGA
ORGANISE**

Un Séminaire International sur :

**« NE LAISSER PERSONNE POUR COMPTE »
DANS LA MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS DE
DEVELOPPEMENT DURABLE (ODD)**

**Ouagadougou, Burkina Faso
Du 18 au 22 Novembre 2019**

« Ensemble pour une Afrique Locale Performante »

Siteweb: www.uclgafrica-alga.org

Avec le Support de :



NOTE CONCEPTUELLE

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Lors du Sommet de l'ONU sur le Développement Durable qui s'est tenu du 25 au 27 Septembre 2015, les États membres des Nations Unies ont adopté le *Programme 2030* reposant sur un ensemble d'Objectifs de Développement Durable (ODD). Ce programme, officiellement entré en vigueur le 1^{er} Janvier 2016, à l'expiration des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), durera jusqu'en 2030 et s'applique à tous les pays dans une perspective universelle.

Il œuvre pour un monde juste, axé sur les droits, équitable et inclusif, et incite les parties prenantes à coopérer pour promouvoir une croissance économique soutenue et partagée, le développement social et la protection de l'environnement, dans l'intérêt de tous, notamment des femmes, des enfants, des jeunes et des générations futures. Il sera mis en œuvre conformément aux obligations des États existant en vertu du droit international. Ce nouveau programme universel requiert une approche intégrée du développement durable et une action collective à tous les niveaux, afin de relever les défis de notre époque, avec un impératif majeur et central qui est de ne « laisser personne pour compte », (*Leaving no one behind*) et de lutter contre toutes les manifestations ou formes d'inégalités et/ou de discrimination.

S'assurer que personne ne soit « laissé pour compte » et qu'aucun Objectif ne soit déclaré atteint avant de l'être pour l'ensemble des nations, des peuples et des groupes de la société sont deux priorités de cet engagement en faveur du développement durable. Car bien que des progrès considérables aient été accomplis dans la lutte contre la pauvreté et l'injustice, trop de personnes – les plus pauvres, celles qui sont exclues, défavorisées ou exposées à la violence et à la discrimination – sont encore confrontées à de terribles inégalités en matière d'accès aux ressources, de perspectives d'avenir et de droits.

L'engagement « Ne laisser personne pour compte » a été inclus dans le Programme 2030 en grande partie parce que des gens du monde entier, issus de tous les milieux, se sont rassemblés pour exiger de leurs dirigeants qu'ils hissent les besoins et les intérêts des plus pauvres, marginalisés et défavorisés au rang de priorité. Pour tenir cette promesse, chacun doit connaître l'existence de l'engagement « Ne laisser personne pour compte » et s'impliquer pour garantir sa réalisation d'ici 2030.

Pour pouvoir vivre dans un monde meilleur pour tous, l'Humanité doit donc se donner pour priorité d'atteindre ces groupes, de veiller à ce qu'ils soient entendus et de leur permettre de bénéficier des avantages du progrès.

La réalisation de cet engagement exige la participation de tous et nécessite de comprendre qui sont les laissés-pour-compte, où et pourquoi, ce qui fonctionne et quelles sont les pratiques à recommander. Ne laisser personne en marge signifie s'assurer que la voix de chacun soit entendue, que chaque acteur et partie prenante se sente responsable et redevable de l'ensemble de la dynamique du développement durable.

L'un des éléments les plus transformateurs des Objectifs de Développement Durable est l'engagement à s'assurer que personne ne soit laissé pour compte et à ce qu'aucun Objectif ne soit considéré comme étant atteint tant qu'il ne l'est pas pour tout le monde. Cela équivaut à reconnaître à l'échelle mondiale que chaque personne compte et mérite d'avoir droit à l'égalité des chances, indépendamment de son revenu, son sexe, son âge, sa race, son origine ethnique, son statut migratoire, son handicap, son lieu d'habitation ou autres caractéristiques propres aux contextes des différents pays.

Par ailleurs, il convient de rappeler que le Forum Politique de Haut Niveau (HLPF), en tant qu'Instance des Nations Unies chargée de l'examen mondial des progrès accomplis dans la réalisation des ODD, a retenu en 2019 comme thème principal : « Autonomiser les populations et assurer l'inclusion et l'égalité » et a abordé des problématiques liées aux moyens d'action à accorder aux populations en vue d'assurer l'inclusion et l'égalité. A cette occasion, et lors de l'audience accordée par le Secrétaire Général de l'ONU, à une délégation des maires du monde, représentant la Global Taskforce de CGLU, Mr António Guterres a mis en exergue l'importance du rôle des Autorités Locales dans la localisation des 17 ODD de l'Agenda international, pour « Autonomiser les populations et assurer l'inclusion et l'égalité ».

Afin d'encourager et de contribuer à cet élan mondial, CGLU-Afrique, à travers son Académie Africaine des Collectivités Territoriales (ALGA) et ALGA-Ouagadougou, lance le Collège de la Gouvernance Locale dont le 1er Séminaire international portera sur :

"Ne laisser personne pour compte dans la mise en oeuvre des Objectifs du Développement Durable", à Ouagadougou, du 18 au 22 Novembre 2019.

Il sera suivi, en 2020-2021, d'une série de Séminaires dédiés aux différents acteurs impliqués dans la mise en oeuvre des ODD.

OBJECTIF GENERAL

Le Séminaire international vise à ce que les Collectivités Locales et leurs Réseaux ainsi que les autres acteurs et parties prenantes s'approprient le concept transformationnel "Ne laisser personne en compte" et l'intègrent dans leur vision, leurs politiques publiques et leur gouvernance.

OBJECTIFS SPECIFIQUES

Le Séminaire international a pour objectifs spécifiques :

- Offrir un espace d'apprentissage, de partage d'expériences et d'échanges afin d'élever le niveau de connaissance et de compréhension du principe « Ne laisser personne pour compte » ;
- Prendre connaissance des progrès réalisés dans la mise en œuvre de ce principe ;
- Renforcer les capacités des acteurs en matière de plaider en faveur de la mise en œuvre effective du principe « Ne laisser personne pour compte » ;
- Proposer des stratégies et des outils pour garantir la concrétisation du principe « Ne laisser personne pour compte » dans le processus de mise en œuvre et d'atteinte des ODD.

RESULTATS ATTENDUS

A la fin de la Session, les participant(e)s auront un (e):

- Meilleure connaissance du contexte et des enjeux du principe « Ne laisser personne pour compte » dans la mise en œuvre des ODD ;
- Maîtrise des actions de plaider en faveur de la mise en œuvre effective du principe « Ne laisser personne pour compte » ;
- Appropriation des stratégies et outils pour la réalisation du principe « Ne laisser personne pour compte » pour une mise en œuvre effective et efficace des ODD.

LES MODULES

Le Séminaire international sera développé à travers les modules suivants :

- **Module Introductif** : Où en sommes-nous dans la mise en œuvre des ODD et du Principe "Ne laisser personne pour compte".
- **Module 1** : *Mapping* de celles et ceux qui sont laissés pour compte.
- **Module 2** : Les facteurs et mécanismes de l'exclusion et de la vulnérabilité
- **Module 3** : Les villes inclusives: définitions, problématiques, enjeux.
- **Module 4** : Les exigences et les leviers d'une ville inclusive.
- **Module 5** : Des bonnes pratiques en matière de Villes inclusives.

METHODES PEDAGOGIQUES

Le Séminaire alterne les phases d'apports théoriques avec des exercices pratiques, les travaux de groupes et l'élaboration de plan d'action.

Contenus théoriques : les exposés portant sur différents aspects du thème seront faits par des experts africains ou internationaux reconnus dans leurs domaines de compétence et portant notamment sur l'examen, les principes fondamentaux et les conditions de réalisation du principe « Ne laisser personne pour compte » et sur le concept de Villes inclusives.

Travaux pratiques : Ces contenus théoriques sont suivis de débats et complétés par des travaux de groupe et des exercices pratiques afin de permettre aux participant(e)s d'avoir une meilleure maîtrise des concepts, des méthodes et des outils d'appropriation, de mise en œuvre, d'examen, de suivi et d'évaluation de la performance en matière d'atteinte du principe « Ne laisser personne pour compte ».

Elaboration de plans d'actions : les différents exposés et présentations en plénières aussi bien que des travaux de groupe permettront aux participant(e)s d'arrêter un ensemble concret de méthodes et outils pour une mise en œuvre effective des ODD prenant en compte le principe « Ne laisser personne pour compte », offrant de ce fait l'occasion à chaque participant(e) ainsi outillé(e) d'envisager les solutions adaptées à son propre contexte.

PUBLIC CIBLE

Le Séminaire international a pour cible les acteurs et institutions pertinents pour la mise en œuvre des ODD en général et en particulier du principe « Ne laisser personne pour compte ». Il s'agit notamment :

- Des décideurs (des acteurs majeurs aux niveaux local, régional et national), en particulier les Maires de communes ;
- Des départements ministériels dont le mandat consiste à exécuter les programmes gouvernementaux liés aux ODD.

- Des OSC ayant la capacité et l'expertise nécessaires pour appuyer l'application des ODD.
- Des alliés et soutiens dans divers secteurs (médias, universités, entreprises et secteurs industriels, etc.).

DATE ET LIEU

Le Séminaire international se déroulera sur cinq jours, du **18 au 22 Novembre 2019** au Siège de **ALGA-Ouagadougou, à Ouagadougou, Burkina Faso.**

COÛT DE LA SESSION

Le coût de la Session est de :

- 1000 euros (Mille Euros) pour les Nationaux.
- 1500 euros (Mille Cinq Cent euros) pour les participant(e)s hors du Burkina Faso.

Les participant(e)s des autres Pays devront également assurer la prise en charge de leur billet d'avion (aller-retour) et leur hébergement en demi-pension.

Le formulaire d'inscription doit être envoyé avant **le 11 Novembre 2019** aux adresses électroniques suivantes :

- Mme Lova RAMILJAONA : lramiljaona@uclga.org
- Mme Philomène DABIRE : pdabire@uclga.org

LES MODES DE PAIEMENT

Les participant(e)s peuvent assurer le règlement de leurs frais de participation à l'enregistrement ou par transfert bancaire au Compte bancaire de CGLU-Afrique.

Pour le transfert bancaire des frais d'enregistrement au Séminaire International, les références bancaires de CGLU-Afrique sont les suivantes :

- BANK : BNPPARIBAS
- Adresse : 117, Boulevard HAUSSMANN 75008, Paris_ France
- Bénéficiaire : CITES ET GOUVERNEMENTS LOCAUX UNIS D'AFRIQUE
- IBAN/ Bank account number : FR7630004005670001009726629
- BIC/Code SWIFT : BNPAFRPPINT
- Notification dans le transfert : Prière de mentionner dans le transfert bancaire : le nom complet + CGLU-Afrique / ALGA-OUAGA, SEMINAIRE "NE LAISSER PERSONNE POUR COMPTE" du 18 au 22 Novembre 2019

NB : Prière de noter que le non-paiement des frais d'enregistrement ne vous permet pas de bénéficier de la Session.